

Carte stratégie n°4

**Zones d'inondations liées
aux cours d'eau**

- Faire respecter le principe d'inconstructibilité et les servitudes en zone inondable

Ile de Miribel-Jonage

- Poursuivre les projets en faveur de la restauration hydraulique des milieux naturels et des îlons
- Restreindre l'accueil et le stationnement des véhicules motorisés à proximité du lac des Eaux Bleues et adapter le schéma de stationnement et de circulation dans l'île

Zones de reliefs

- Généraliser les dispositions pour limiter les ruissellements, érosions et inondations localisés : rétentions, infiltrations...
- Favoriser le maintien d'espaces boisés et haies, et aider à leur gestion et entretien

Zones 1, 7 (Ozon) et 3 (Marais de Charvas)

- Inscrire et zoner la protection des zones humides : y conduire des plans de gestion des espaces naturels

Ensemble des zones humides du SAGE

- Rendre incompatible les remblais touchant directement les zones humides du SAGE
- Engager un suivi écologique pluriannuel des zones humides

Pour tout le territoire du SAGE

- Inventorier les rejets et suivre la qualité des eaux des milieux aquatiques superficiels
- Soutenir et encourager les projets de création ou de renaturation de zones humides

Légende couleur des actions

- Orientations de gestion, mesures réglementaires, préventives ou incitatives
- Interventions, actions ou aménagements
- Amélioration de la connaissance : suivis, études

- Périmètre du SAGE
- Découpage sectoriel du SAGE
- Zone de reliefs du SAGE
- Secteur boisé
- Zone d'inondations liées aux cours d'eau
- Zones humides et milieux aquatiques superficiels

